

## L'IMMIGRATION

## RÉFUGIÉS HONGROIS—DÉCLARATION AU SUJET DES SOINS QU'AURAIENT ACCORDÉS DES INSTITUTIONS DE CHARITÉ

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter un assez long exposé en réponse à la question posée le 13 mars par l'honorable député de Québec-Ouest et rectifiée par lui dans le hansard du 14 mars. Je présume que c'est maintenant le moment propice.

On m'informe que le Conseil central des Œuvres de Québec a accordé \$2,000 au Bien-être des immigrants de Québec, société composée de représentants de diverses églises et de plusieurs organismes bénévoles. Les membres du Bien-être des immigrants de Québec ont toujours collaboré étroitement avec les fonctionnaires de la division de l'Immigration à la réception, non seulement des réfugiés hongrois, mais aussi de tous les immigrants passant par Québec. A la demande de l'archevêque de Québec, le Bien-être des immigrants a convenu de veiller au bien-être des réfugiés hongrois qui sont de passage dans la ville de Québec, et aussi de ceux qui décident de s'établir dans la région. Le Bien-être des immigrants de Québec est l'un des nombreux organismes bénévoles du Canada qui ont généreusement accepté de s'occuper du bien-être des réfugiés hongrois. Ses membres ont aidé les fonctionnaires de l'Immigration à établir près de 300 familles hongroises dans la ville de Québec.

Depuis mercredi dernier, des fonctionnaires de mon ministère ont communiqué avec des représentants de cet organisme bénévole qui ont dit être au courant de ce que le gouvernement canadien s'est engagé à faire pour les réfugiés hongrois, ajoutant que jusqu'ici ils préféreraient pourvoir au bien-être des réfugiés hongrois sans solliciter l'aide financière du gouvernement canadien. Ils ont dit aux fonctionnaires de mon ministère que, s'ils avaient besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral, ils n'hésiteraient pas à la demander mais que, jusqu'ici, ils ont préféré s'occuper des Hongrois au titre de la charité chrétienne sans aucune aide financière du gouvernement fédéral.

J'aimerais, par conséquent, profiter de l'occasion pour remercier les membres du Bien-être des immigrants de Québec de l'excellente besogne qu'ils ont accomplie et de leur esprit civique. Je tiens aussi à les remercier au nom des immigrants de tout ce qu'ils font pour accueillir nos futurs Canadiens, dont le premier contact avec le Canada est la chaude

[Le très hon. M. Howe.]

réception qui leur est réservée dans la ville de Québec, même si la plupart des immigrants ne font qu'y passer en transit vers d'autres régions du Canada.

Si on me permet d'ajouter un post-cryptum, je dirais que, la prochaine fois que l'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne) voudra soulever une question de ce genre, il ferait peut-être bien de chercher à savoir si l'organisme en cause veut réellement que la question soit soulevée.

## LES HÉBRIDES—A PROPOS DU DÉSIR QU'AURAIENT DES ÉCOSSAIS DE S'ÉTABLIR DANS TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Comme les journaux ont dit qu'environ 2,500 Écossais désirent laisser leur île des Hébrides extérieures "aux Anglais et à leurs fusées" pour venir s'établir dans une île au large de Terre-Neuve, le ministre peut-il dire si des mesures sont prises pour satisfaire ce désir?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Si cela est vrai (je n'ai pas eu l'occasion de vérifier), je dois féliciter ces gens de leur bon sens.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

## ALBERTA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION SUR LE STATUT DES DIVIDENDES

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le jeudi 7 mars, quelques députés ont posé des questions au sujet de l'imposition de versements que certains gouvernements provinciaux ont annoncé qu'ils verseront aux citoyens de leurs provinces respectives. Ce jour-là je n'avais pas sous la main les termes exacts de ces propositions, mais depuis lors, mes fonctionnaires à la Division de l'impôt sur le revenu ont examiné les projets de loi qu'on est en train de présenter dans ces assemblées législatives.

Alberta

Le bill n° 95 de l'Assemblée législative de l'Alberta prévoit la constitution d'une Caisse de dividendes des citoyens qui se composera d'un tiers de tous les revenus que touche cette province en redevances à l'égard du pétrole et du gaz extraits de ses terres. Sur cette caisse, le trésorier provincial déclarera annuellement un dividende aux citoyens de l'Alberta; le montant en sera déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil.